

Après ces éléments, de nombreuses interrogations sont faites : Pourquoi 35 € ? envoi chèque, carte, frais d'agence, liquide, visu informatique, appel d'offres, domiciliation du compte Etc...en conclusion les PUD demandent :

### RENFORCER LE POUVOIR DE L'UD

Fin de séance 13H00 – Déjeuner pris en commun – **Le Président national nous fait la surprise de sa présence.**

15h00 : Reprise des débats en présence du Président Général, de Mr MAURY et de Mr DAVENNES

Le Président revisite avec nous, les points déjà évoqués dans la matinée ;

LE CONTROLE FISCAL et de tout ce qui en découle : Divergence entre l'administration et l'expert comptable au sujet du taux de la TVA . L'origine du contrôle n'est pas connue pour le moment. }

LE RECU FISCAL : Des négociations sont toujours en cours, pour l'instant aucune décision n'est prise mais il semblerait que ce soit en bonne voie.

La maison de Hyères est ouverte sur l'extérieur et mise en EHPAD. C'est donc grâce à cette catégorisation que Bercy révisé son jugement. Les dons réalisés par les sections aux profits d'œuvres caritatives sont jugés trop faibles par Bercy (Exemple 8 000 € à ADICARE). Seul un projet initié et porté par la SNEMM peut être pris en compte.

La SNEMM n'est pas considérée comme une association patriotique .

DRAP TRICOLORE : Comme cela figure déjà dans les dernières revues, le drapeau tricolore pour les obsèques de Médaillés n'est pas admis pour l'instant. Il faut une modification du décret du Ministère de l'intérieur. Une proposition de loi (N° 1976) a été déposée à l'Assemblée Nationale, elle n'est pas prioritaire. Le Président Général a fait une lettre ouverte au Président de la République qui doit être prochainement publiée dans le Figaro. Cette lettre serait percutante. Nous serons avisés de sa date de parution.

### VISUALISATION INFORMATIQUE DES COMPTES :

Avec 83 UD et 852 sections, notre organisation est trop compliquée (voir commentaires du matin)  
Attention aux sections qui partent en amicale et qui ont préféré dépenser indûment l'argent que de le reverser à Paris – 2 interventions et plaintes au pénal.

### ECONOMIES :

Les Présidents sont invités à organiser des manifestations et des activités permettant de dégager des bénéfices, ce qui permettrait de faire des dons au Siège.

### **Les colis de Noël, compte tenu des avoirs des sections deviennent obsolètes.**

### SUBVENTIONS :

La Fédération Maginot verse une subvention annuelle de 15 000€ à la SNEMM. Cette dernière est maintenue depuis des années. Toutefois elle est calculée par rapport au nombre de membres détenant la **carte d'ancien combattant**. Les bulletins d'adhésion ont été modifiés en conséquence, mais il faut – et cela a déjà été demandé maintes fois – que les sections recensent les Anciens, détenteurs de la carte et fournir le N°, la date d'obtention et le lieu de délivrance. Ce fichier doit être transmis **soit** au **service des effectifs**, où un chargé de mission mettra à jour le système Oryanoo au vu des éléments reçus, **soit** à l'UD de rattachement si celle-ci est reliée à Oryanoo. A charge à cette UD de mettre le fichier à jour.